

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2592

23 septembre 2015

SOMMAIRE

AB Commercial Real Estate Debt - B S.à r.l.	124372	Fondation RESTENA (Réseau Téléinformati- que de l'Education Nationale et de la Recher- che	124377
Actelion One S.A.	124371	Gerhards Prüfungsgesellschaft S.à r.l.	124377
Alci International S.A.	124373	GestAdImo S.A.	124416
Alpha Z Immo Europa S.à r.l.	124373	luXcom Trading Company S.A.	124372
Amdipharm Holdings	124374	Medneo International S.A.	124372
AMO Holding 8 S.A.	124373	Nade Luxco 1 S.à r.l.	124415
BarconcepT S.à r.l.	124375	Nade Luxco 2 S.à r.l.	124414
Belchim Crop Protection Luxembourg S.à r.l.	124376	Naga 1 (BC) S.à r.l.	124414
BG2C SA	124376	Naga 2 (BC) S.à r.l.	124414
Bibe s.à r.l.	124376	Oasis II S.à r.l.	124393
BNY Mellon Fund Management (Luxem- bourg) S.A.	124376	Odebrecht Africa Fund S.à.r.l.	124409
Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l. ...	124372	Pace Financial Investments	124378
Bonaban S.A.	124376	Palladium Grafton S.à r.l.	124403
Caishenye	124375	Palomar Natural Resources (Luxembourg) Sàrl	124378
CapB Fund I S.à r.l.	124373	Pargreen S.A.	124370
Carpathian Holdings S.à r.l.	124374	Pariter Holding S.A.	124370
Castmetal FWI	124375	Pariter Holding S.A.	124370
Centre d'Echelles et de Matériel S.à r.l.	124375	Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI- CAR	124415
Chessboard S.à r.l.	124374	PEC Luxembourg S.à r.l.	124370
Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A.	124374	PL Investissements S.A.	124371
Cinimalux S.A.	124375	Promacon A.G.	124371
ConvaTec Finance International S.A.	124374	Recklinghausen REO Propco S.à r.l.	124371
Crest Capital S.A.	124415	Rénovation CORREIA S.à r.l.	124370
Dominican Entertainment (Luxembourg) ...	124416	Warburg Invest Luxembourg S.A.	124372
Essential Finance S.A.	124416		
European Direct Property Management S.A.	124415		

Pariter Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.951.

La soussignée AUDITEX SARL dénonce avec effet immédiat le siège social de la société PARITER HOLDING S.A., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 26.951, en ses bureaux, 3A, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg ainsi que la convention de domiciliation établie avec cette dernière en date du 22 décembre 2003.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

AUDITEX SARL

Laurent JACQUEMART

Gérant

Référence de publication: 2015129787/14.

(150139541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

PEC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 188.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEC Luxembourg S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015129790/13.

(150140034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pariter Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.951.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129786/9.

(150139397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pargreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 85.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129785/9.

(150138985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Rénovation CORREIA S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 153.340.

Les Comptes Annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129819/9.

(150138882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Promacon A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 98.437.

—
Laut Protokoll der Sondersitzung der Ordentlichen Generalversammlung vom 08/06/2015 wurde folgender Beschluss entschieden:

Die Generalversammlung stellt fest, dass das Mandat vom Delegierten des Verwaltungsrates anlässlich der Generalversammlung des Jahres 2014 abgelaufen ist. Als neue Delegierter des Verwaltungsrats wird ernannt:

1) Herr Kurt Moutschen, wohnhaft in der Marianusstrasse 87, B-4780 OBER-EMMELS/ST.-VITH

Das Mandat läuft am Ende der jährlichen, satzungsgemäßen Generalversammlung im Jahr 2021 aus.

Folgende Privatadressen der Geschäftsführer haben geändert:

2) Herr Kurt Moutschen, wohnhaft in der Marianusstrasse 87, B-4780 OBER - EMMELS/ST.-VITH

3) Frau Gabrielle Moutschen-Jodocy, wohnhaft in der Marianusstrasse 87, B-4780 OBER - EMMELS/ST.-VITH

Die Aktionäre

Référence de publication: 2015129808/17.

(150139691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

PL Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 24, rue Charles Bernhoeft.

R.C.S. Luxembourg B 96.132.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 juin 2015 que:

Les mandats des administrateurs ci-dessous sont reconduits pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2021:

- Patrick Leydet né le 20.06.1956 à Nice et domicilié au 24 rue Charles Bernhoeft L-1240 Luxembourg

- Marie-Luce Fromental épouse Leydet née le 19.11.1963 à Brive-la-Gaillarde et domiciliée au 24 rue Charles Bernhoeft L-1240 Luxembourg

- Victor Elvinger né le 26.09.1954 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fidu-Concept Sàrl sise au 36 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, est reconduit pour une durée de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2021.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015129797/19.

(150139799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Recklinghausen REO Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.963.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129822/9.

(150139874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Actelion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 144.685.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132547/9.

(150143304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Warburg Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 29.905.

Le Bilan au 31. Dezember 2014 et les comptes annuels ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31.07.2015.

Référence de publication: 2015132480/11.

(150142147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

luXcom Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R.C.S. Luxembourg B 169.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132537/10.

(150143673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Medneo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 197.829.

Les statuts coordonnés au 25 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015132539/11.

(150143944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015132664/11.

(150143309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

AB Commercial Real Estate Debt - B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.106.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015132585/11.

(150143762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Alci International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 180.248.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2015:

- transfert du siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg comme nouvel administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2018;
- changement d'adresse professionnelle des autres administrateurs, Monsieur Marc Schintgen, Monsieur Michal Wittmann et Madame Stéphanie Marion au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- transfert du siège social du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A. au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132612/17.

(150143914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

AMO Holding 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.576.

Les mandats de tous les administrateurs sont venus à échéance lors de l'assemblée générale tenue le 30 juin 2015. L'assemblée a décidé de renouveler les mandats de:

- M. Egbert JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- M. Christian SCHILTZ, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- Mme Hilde VAN GREMBERGEN, avec adresse professionnelle au 51 John Kennedylaan, B-9042 Gent.

Leurs mandats sont renouvelés pour une période de six (6) ans et expireront à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2021 approuvant les comptes annuels 2020.

L'Assemblée décide de nommer M. Frédéric Lang, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur. M. Lang est nommé pour un terme de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2021 approuvant les comptes annuels 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015132631/19.

(150143703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Alpha Z Immo Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 176.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132569/9.

(150143373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

CapB Fund I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132688/9.

(150143204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Carpathian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 41.025,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.154.

Par résolutions signées en date du 16 juillet 2014, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 11 décembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132689/13.

(150143819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Chessboard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.582.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcus WOLSFELD.

Référence de publication: 2015132691/10.

(150144031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.421.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015132692/10.

(150144109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

ConvaTec Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 170.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015132702/10.

(150143564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Amdipharm Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Munsbach, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132570/11.

(150144086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Castmetal FWI, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 185.211.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015132718/9.
(150143956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Centre d'Echelles et de Matériel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 55.313.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2015132727/10.
(150143793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Cinimalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 124.648.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015132733/9.
(150143266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Caishenye, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 142.274.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 26 juin 2015

L'Assemblée notifie le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que, suite à une fusion, le mandat de Commissaire aux comptes de Grant Thornton Tax & Accounting prend fin avec effet immédiat et est remplacé par:

- Grant Thornton Weber & Bontemps, Société Anonyme, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 183.690 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015132713/14.
(150143450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

BarconcepT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 30, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 92.389.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09/06/2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Référence de publication: 2015134459/12.
(150145923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

BG2C SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 178.227.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 26 juin 2013

M. Olivier Dominique Charles BOUISSET, né le 27 avril 1963 à F-38700 LA TRONCHE, demeurant 40, rue des Bleuets F-93370 MONTFERMEIL, est nommé administrateur délégué à la gestion journalière.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015134476/11.

(150146158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Bibe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.
R.C.S. Luxembourg B 134.433.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erpeldange, le 31 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015134477/10.

(150145901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 28.166.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

—
La décision de liquider le fonds BNY Mellon Meridian Fund avec effet au 25/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134481/11.

(150146319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Bonaban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 41.176.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134482/10.

(150146424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Belchim Crop Protection Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 176.721.

—
Le bilan de la société au 30/09/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015133542/12.

(150144343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Fondation RESTENA (Réseau Téléinformatique de l'Education Nationale et de la Recherche, Fondation).

Siège social: L-1359 Luxembourg, 6, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

R.C.S. Luxembourg G 1.

—
Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue à Luxembourg le 09 juillet 2015.

1. Nominations au Conseil d'Administration

M. Robert Kerger, né le 03 juillet 1972 à Luxembourg, résidant professionnellement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 20, montée de la Pétrusse 2327 Luxembourg, au poste d'administrateur et Président du Conseil d'administration.

M. Daniel Weiler, né le 30 juillet 1960 à Pétange, résidant professionnellement au CGIE eduPôle, route de Diekirch, 7220 Walferdange, au poste d'administrateur et Vice-président du Conseil d'administration.

M. Bruno Clicque, né le 20 mars 1969 à Tournai, résidant professionnellement au LISER, 3, avenue de la Fonte, 4364 Esch-sur-Alzette, au poste d'administrateur.

M. Jean-Marie Haensel, né le 28 mars 1959 à Luxembourg, résidant professionnellement à l'Inspection générale des Finances, 2, rue de la Congrégation, 1352 Luxembourg, au poste d'administrateur.

M. Gilles Feith, né le 1^{er} juin 1976 à Luxembourg, résidant professionnellement au CTIE, 1, rue Mercier, 2144 Luxembourg, au poste d'administrateur.

M. Thibaut Lenfant, né le 02 avril 1982, résidant professionnellement au LIH, 1AB, rue Thomas Edison, 1445 Strassen, au poste d'administrateur.

M. Volker Müller, né le 27 mai 1967 à St. Wendel, résidant professionnellement à l'Université du Luxembourg, Maison du Savoir, 2, avenue de l'Université, 4365 Esch-sur-Alzette, au poste d'administrateur.

M. Fernand Reinig, né le 10 juillet 1955 à Diekirch, résidant professionnellement au LIST, 5, avenue des Hauts-Fourneaux, 4362 Esch-sur-Alzette, au poste d'administrateur.

M. Gaston Schmit né le 8 mars 1971 à Luxembourg, résidant professionnellement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 20, montée de la Pétrusse, 2327 Luxembourg, au poste d'administrateur.

M. Michel Lanners, né le 12 mai 1966 à Luxembourg, résidant professionnellement au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 29, rue Aldringen, 1118 Luxembourg, au poste d'administrateur.

2. Constitution du bureau

M. Robert Kerger, Président

M. Daniel Weiler, Vice-président

M. Michel Lanners, Secrétaire

M. Gaston Schmit, Trésorier

3. Droits de signature

M. Antoine Barthel, directeur de la Fondation RESTENA, peut engager la Fondation pour les actes journalières conjointement avec le Président, ou en son absence le Vice-président de la Fondation RESTENA, ou en absence de celui-ci, et uniquement en cas d'urgence dûment motivée, un autre membre du Conseil d'administration.

M. Romain Marx, gestionnaire administratif de la Fondation RESTENA, peut engager la Fondation conjointement avec le directeur de la Fondation RESTENA pour les actes journalières ne dépassant pas un montant de 25.000.-Euro.

4. Liste des administrateurs dont les mandat ont expiré et n'ont pas été renouvelés:

MM Antoine Barthel, Théo Duhautpas, Georges Alff, Marc Lemmer, Jean-Claude Schmit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131704/45.

(150142653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Gerhards Prüfgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6681 Mertert, 1, rue de Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 90.530.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131795/9.

(150143124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Palomar Natural Resources (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Pace Financial Investments).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.425.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July, before Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears,

Palomar Natural Resources (BVI) Ltd. (formerly known as New Resources Alliance Limited), a private limited liability company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 517, Offshore Incorporation Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with BC number 1838116 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg (Allen & Overy), by virtue of a proxy given under private seal on 8 July 2015, itself represented by Jordan Kaselow, paralegal, residing professionally in Luxembourg.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the issued and outstanding shares in Pace Financial Investments, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 193425 (the Company). The Company has been incorporated on 24 December 2014 pursuant to a deed of Maître Pierre Probst, notary public residing in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations). The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Law), and, to the extent necessary, waives the convening notices, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the purpose of the present resolutions.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Change of the corporate name of the Company from “Pace Financial Investments” to “Palomar Natural Resources (Luxembourg) Sàrl”;

(2) Creation of ten new classes of shares of the Company, being respectively:

(i) the class A shares of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class A Shares);

(ii) the class B shares of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class B Shares);

(iii) the class C shares of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class C Shares);

(iv) the class D shares of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR1) each (the class D Shares);

(v) the class E shares of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class E Shares);

(vi) the class F shares of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class F Shares);

(vii) the class G shares of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class G Shares);

(viii) the class H shares of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class H Shares);

(ix) the class I shares of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class I Shares); and

(x) the class J shares of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class J Shares);

(3) Conversion of the existing issued and outstanding 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares of the Company into 12,500 (twelve thousand five hundred) new Class A Shares of the Company;

(4) Increase of the share capital of the Company in an aggregate nominal amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR112,500) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) up to a new amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR125,000) by way of the creation and issuance of (i) twelve thousand five hundred (12,500) new Class B Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) new Class C Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) new Class D Shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) Class I Shares, and (ix) twelve thousand five hundred (12,500) Class J Shares of the Company, all with

a nominal value of one euro (EUR1) each (together, the New Shares) and subscription of the New Shares by a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 16,120,100 (sixteen million hundred twenty thousand and one hundred Euros).

(5) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the creation of the new share classes and the issuance of the New Shares and relating grant of power;

(6) Subsequent amendment and restatement of the Articles in order to reflect the resolutions adopted under items (1) to (4) above; and

(7) Miscellaneous.

IV The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from “Pace Financial Investments” to “Palomar Natural Resources (Luxembourg) SARL”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten new classes of shares of the Company, being namely the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, all with a nominal value of one euro (EUR1) each.

Each class of shares shall have the rights as set out in the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the current issued and outstanding 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares of the Company into Class A Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an aggregate nominal amount of hundred twelve thousand five hundred euro (EUR112,500) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) up to a new amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR125,000) by way of the creation and issuance of (i) twelve thousand five hundred (12,500) new Class B Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) new Class C Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) new Class D Shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) Class I Shares, and (ix) twelve thousand five hundred (12,500) Class J Shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each (together, the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the New Shares; and to pay up the New Shares by a contribution in kind consisting in (i) seven hundred twenty-six (726) shares, with a nominal value of one euro (EUR1) each, numbered 275 through 1,000, representing 65% of the share capital of TSH Energy Joint Venture B.V., a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat in Leiden, the Netherlands, its office address at Mendelssohnlaan 33, 6815 ET Arnhem, the Netherlands, and registered in the Dutch Commercial Register under number 60541067, and (ii) one thousand three hundred (1,300) shares, with a nominal value of one euro (EUR1) each, numbered 701 through 2,000, representing 72.6% of the share capital of Poznan Energy B.V, a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat in Leiden, the Netherlands, its office address at Mendelssohnlaan 33, 6815 ET Arnhem, the Netherlands, and registered in the Dutch Commercial Register under number 60886137, representing an aggregate value of EUR 16,120,100 (sixteen million hundred twenty thousand and one hundred Euros) (as evidenced by the valuation certificate presented at the general meeting (the Contribution)). The Contribution shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred Euro) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 16,007,600 (sixteen million seven thousand six hundred Euros) shall be allocated to the share premium account of the Company.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company contemplated above, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR125,000), is represented as follows:

(a) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares of the Company;

(b) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares of the Company;

(c) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares of the Company;

(d) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares of the Company;

(e) twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares of the Company;

- (f) twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares of the Company;
 - (g) twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares of the Company;
 - (h) twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares of the Company;
 - (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class I Shares of the Company; and
 - (j) twelve thousand five hundred (12,500) Class J Shares of the Company;
- all with a nominal value of one euro (EUR1) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions, and hereby empowers and authorizes any member of the board of managers of the Company, or any other authorized signatory, to proceed in the name and on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company in order to reflect above resolutions and in particular (i) the creation of ten new classes of shares, (ii) the conversion of the current shares into Class A Shares and (iii) the subscription and payment of the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, and to see any formalities in connection therewith.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles in order to reflect the above resolutions as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Palomar Natural Resources (Luxembourg) SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) represented by:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares);
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the Class B Shares);
- twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the Class C Shares);
- twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the Class D Shares);

- twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the Class E Shares);
- twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (the Class F Shares);
- twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (the Class G Shares);
- twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (the Class H Shares);
- twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (the Class I Shares); and
- twelve thousand five hundred (12,500) class J shares (the Class J Shares);

each having a nominal value of one euro (EUR1) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares).

The Classes of Shares means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares (each being a Class of Shares).

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Redemption of Shares

6.1.1 The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law to redeem its own shares.

The Company may redeem its own shares only under a share capital reduction through a share repurchase and the immediate cancellation of the repurchased shares (a Share Redemption). Any Share Redemption requires the approval of (i) the sole manager or the Board, as the case may be, with respect to the share repurchase (the Repurchase), and (ii) the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, with the same majority than for an amendment of the Articles in accordance with article 12.2.6, with respect to the immediate cancellation of the repurchased shares.

A Share Redemption may only be carried out through the cancellation of all the issued Shares of one or more Classes of Shares, in their reverse alphabetical order.

6.1.2 In the event of a Share Redemption, each of the holders of the Shares to be redeemed and cancelled shall be entitled to be paid by the Company the Cancellation Value Per Share for each such redeemed and cancelled Share held by it.

For the avoidance of doubt, such amounts shall be due and payable upon approval and completion of the Repurchase.

6.1.3 For the purpose of this Article 6, capitalised terms used herein shall, unless the context requires otherwise, have the following meanings:

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares to be redeemed and cancelled.

Total Cancellation Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), as determined, as the case may be, by the sole manager or by the Board, increased by (i) the freely distributable reserves of the Company (if any) and by (ii) as the case may be, the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) of the Company, as determined, as the case may be, by the sole manager or by the Board, and by (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

6.1.4 Any amendments to the present Article 6.1 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

6.2 Rights and obligations attached to the Shares

6.2.1 Each Share entitles its holder to any available share premium, which shall be distributable to the shareholders of the Company.

6.2.2 Subject to the provisions set forth in article 189 and article 190 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, Shares may be freely transferred.

6.2.3 Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as otherwise provided in this Article 6, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

6.2.4 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sale person as their representative towards the Company.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers composed of at least two managers divided into two categories, respectively denominated Category A and Category B managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

7.3. While appointing the managers, the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 7, the duration of their tenure and the powers and competence of the managers. The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object. The Board is particularly empowered to decide on all day-to-day activities of its own business or its participations' businesses. This particularly applies to any necessary and/or statutory or regulatory required investments in the business. The Board has:

(i) the power to raise money on the capital market in particular through borrowing and capital increase in order to ensure that the Company or the participations have the resources needed for carrying out the respective business properly and efficiently and for developing and maintaining it; and

(ii) special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

8.2.1 The Board may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. It may also elect a secretary from among its members, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

8.2.2 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which must be in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.2.3 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least forty eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.4 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.5 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.6 The Board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and obligatorily with at least the presence or the representation of one Category A manager and one Category B manager. Any decisions made by the Board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A manager and one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

8.2.7 In cases of urgency and where organising a board meeting by all the managers in person is not practically feasible, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.8 In cases of urgency and where organising a board meeting by all the managers in person or by telephone or video conference is not practically feasible, circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

8.3.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signatures of any two managers, obligatorily one Category A manager and one Category B manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

10.2. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or

having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 11. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, shareholder, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, shareholder, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

12.1.1 The shareholders may take decisions which may have a significant impact on the value of the assets of the shareholders within the Company and its participations, in particular decisions regarding the approval of the annual and longer-term financial plans, the level of indebtedness of the Company and its participations and the amount of dividends distributed to shareholders.

12.1.2 The shareholders shall not determine, directly or indirectly, the competitive behaviour of the Company or its participations in relation to the day to day activities of the Company or its participations. The shareholders shall refrain from any action impeding or prejudicing the Company or its participations complying with statutory or regulatory obligations and shall not require the Company or its participations to seek permission in fulfilling those obligations.

12.1.3 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

12.1.4. Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

12.1.5 Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

12.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

12.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

12.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

12.2.4 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

12.2.5 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered-letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

12.2.6 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

12.2.7 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The excess is distributed among the shareholders in accordance with Article 16.4. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

16.3. Interim dividends may be distributed in accordance with section 16.4, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

16.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated on a pro rata basis between the relevant Classes of Shares, provided that the dividend shall be allocated as follows between the Classes of Shares:

- the holders of Class A Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class B Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25 %) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class C Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class D Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class E Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class F Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class G Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class H Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the holders of Class I Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of Class J Share (if any); and

where Class J Shares no longer exist, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of the alphabetical order (i.e. first Class I Shares, then if no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution.

17.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be allocated on a pro rata basis between the relevant Classes of Shares.

VII. General provisions

Art. 18. General provisions.

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, email or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juillet, par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît:

Palomar Natural Resources (BVI) Ltd. (anciennement dénommée New Resources Alliance Limited), une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O. Box 517n Offshore Incorporation Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et immatriculées sous le numéro BC 1838116 (l'Associé Unique),

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg (Allen & Overy), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 juillet 2015, elle-même représentée par Jordan Kaselow, assistant juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises par Pace Financial Investments, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 193425 (la Société). La Société a été constituée le 24 décembre 2014 par un acte de Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et, dans la mesure nécessaire, renonce à sa convocation, se considérant comme dûment convoqué et ayant une connaissance parfaite de l'objet des présentes résolutions.

III. L'Associé Unique souhaite passer des résolutions sur les points suivants:

(1) Changement de la dénomination sociale de la Société de «Pace Financial Investments» à «Palomar Natural Resources (Luxembourg) S.à r.l.»;

(2) Création de dix nouvelles catégories de parts sociales de la Société, étant respectivement:

(i) les parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie A);

(ii) les parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie B);

(iii) les parts sociales de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie C);

(iv) les parts sociales de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie D);

(v) les parts sociales de catégorie E de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie E);

(vi) les parts sociales de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie F);

(vii) les parts sociales de catégorie G de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie G);

(viii) les parts sociales de catégorie H de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie H);

(ix) les parts sociales de catégorie I de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie I); et

(x) les parts sociales de catégorie J de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie J);

(3) Conversion des 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires émises et existantes de la Société en 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A de la Société;

(4) Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal total de cent douze mille cinq cent euros (EUR112.500) à l'effet de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR12.500) à un nouveau montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR125.000) par la création et l'émission de (i) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, (ii) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, (iii) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, (iv) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, (v) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, (vi) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, (vii) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, (viii) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et (ix) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales), et souscription aux Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature d'un montant total de seize millions cent vingt mille cent euros (EUR16.120.100);

(5) Modification du registre de parts sociales de la Société à l'effet de refléter la création des nouvelles catégories de parts sociales et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, et pouvoirs y relatifs;

(6) Modification conséquente et refonte des Statuts à l'effet de refléter les résolutions adoptées aux points (1) à (4) ci-dessus; et

(7) Divers.

IV L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Pace Financial Investments» à «Palomar Natural Resources (Luxembourg) SARL».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer dix nouvelles catégories de parts sociales de la Société, étant nominativement les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J, ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune.

Chaque catégorie de parts sociales aura les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales émises et existantes de la Société en 12.500 (douze mille cinq cent) Parts Sociales de Catégorie A.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de cent douze mille cinq cent euros (EUR112.500) à l'effet de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR12.500) à un nouveau montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR125.000) par la création et l'émission de i) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, (ii) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, (iii) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, (iv) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, (v) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, (vi) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, (vii) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, (viii) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, et (ix) douze mille cinq cent (12.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare par les présentes souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et paye les Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en (i) sept-cent vingt-six (726) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, numéro 275 à 1.000, représentant 65% du capital social de TSH Energy Joint Venture B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social à Leiden, Pays-Bas, au 33 Mendelsohnlaan, 6815 ET Arnhem, Pays-Bas, et immatriculée au Registre du Commerce néerlandais sous le numéro 60541067, et (ii) mille trois cents (1.300) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, numéro 701 à 2.000 représentant 72,6% du capital social de Poznan Energy B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social à Leiden, Pays-Bas, et immatriculée au Registre du Commerce néerlandais sous le numéro 60886137, représentant une valeur totale de EUR16.120.100 (seize millions cent-vingt mille cent euros) (telle qu'attestée par la certification d'évaluation présentée à l'assemblée générale (l'Apport)). L'Apport est alloué comme suit:

(i) un montant de cent douze mille cinq cent euros (EUR112.500) sera alloué au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de seize millions sept mille six-cents euros (EUR16.007.600) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société envisagé ci-dessus, l'Associé Unique reconnaît expressément que le capital social de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de cent vingt-cinq mille euros (EUR125.000), est représenté comme suit:

- (a) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie A de la Société;
 - (b) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie B de la Société;
 - (c) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie C de la Société;
 - (d) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie D de la Société;
 - (e) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie E de la Société;
 - (f) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie F de la Société;
 - (g) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie G de la Société;
 - (h) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie H de la Société;
 - (i) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie I de la Société; et
 - (j) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie J de la Société;
- ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société à l'effet de refléter les résolutions ci-dessus, et par la présente donne pouvoirs et autorise tout membre du conseil de gérance de la Société, ou tout autre signataire autorisé, à procéder, au nom et pour le compte de la Société, à la modification du registre de parts sociales de la Société à l'effet de refléter les résolutions ci-dessus et, en particulier, (i) la création des dix nouvelles catégories de parts sociales, (ii) la conversion des parts sociales existantes en Parts Sociales de Catégorie A et (iii) la souscription et le paiement des Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie J, et de procéder à toutes les formalités y relatives.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre les Statuts à l'effet de refléter les résolutions ci-dessus comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée»

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Palomar Natural Resources (Luxembourg) SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil de Gérance. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société peut entreprendre toutes les transactions ayant pour but, directement ou indirectement, l'acquisition de participations dans toutes entreprises quel que soit leur forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille composé de tous titres et brevets de quelque origine que ce soit, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, l'acquisition, par le biais d'investissements, la souscription, ou l'option de titres ou brevets, les réaliser par le biais de ventes, transferts, échanges ou développer autrement ces titres et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font parties du même groupe de sociétés que la Société tout soutien, prêt, avance ou garantie.

La Société peut aussi effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, que la Société pourrait juger utiles pour l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR125.000), représenté par:

- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H);
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I); et
- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J);

ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR1) et ayant les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (les Parts Sociales).

Les Catégories de Parts Sociales signifie les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J (chacune étant une Catégorie de Parts Sociales).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Rachat de Parts Sociales

6.1.1. La Société a le pouvoir, sous réserve de l'observation des dispositions de la Loi, de racheter ses propres parts sociales.

La Société ne peut racheter ses propres parts sociales que par une réduction de capital social via le rachat et l'annulation immédiate des parts sociales rachetées (un Rachat de Parts Sociales). Tout Rachat de Parts Sociales requiert l'approbation (i) du gérant unique ou du Conseil de Gérance, le cas échéant, relativement au Rachat de Parts Sociales et (ii) de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, avec application des mêmes règles de majorité que pour la modification des Statuts conformément à l'article 12.2.6, relativement à l'annulation immédiate des parts sociales rachetées.

Un Rachat de Parts Sociales ne peut être réalisé que par l'annulation de toutes les Parts Sociales émises d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, dans leur ordre alphabétique inversé.

6.1.2. Pour les besoins de cet article 6, les termes en lettres capitales utilisés par les présentes sont définis comme suit, sauf si le contexte requiert autrement:

La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales rachetées ou annulées.

Le Montant Total d'Annulation désigné le montant total des profits de la Société (y compris les profits placés en report à nouveau), tel que déterminés, le cas échéant, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, augmenté (i) des réserves librement distribuables de la Société (s'il y en a) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de réserve légale liée à la (aux) Catégorie(s) de Parts Sociales rachetées ou annulées mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes placées en report à nouveau) de la Société, telles que déterminées, le cas échéant, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, et par (ii) toute sommes placées en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts.

6.1.3. Toute modification du présent article 6.1 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'Assemblée Générale (le cas échéant) se tenant avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

6.2. Droits et obligations attachés aux Parts Sociales

6.2.1. Chaque Part Sociale donne droit à son porteur à toute prime d'émission disponible distribuable aux associés de la Société.

6.2.2. Sous réserve des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi et des stipulations d'une convention d'associés qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société, les Parts Sociales sont librement transmissibles.

6.2.3. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient. En dehors de ce qui est prévu au présent article 6, chaque Part Sociale a un rang pari passu équivalent à toute autre Part Sociale et confère à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

6.2.4. Les Parts Sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société, de telle sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est géré par un ou plusieurs gérants, composés au moins deux gérants divisés en deux catégories, respectivement dénommés les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, nommés par une résolution des associés, qui détermine la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants peuvent être réélus. Ils peuvent être renvoyés avec ou sans cause à tout moment par une résolution de l'associé unique ou des associés à la majorité simple. Chaque gérant peut également démissionner.

7.3. En nommant les gérants, l'associé unique ou les associés détermine(nt) leur nombre, sans préjudice de la première phrase de cet article 7, la durée de leur mandat et les pouvoirs et compétences des gérants. L'associé unique ou les associés décide(nt) de la rémunération de chaque gérant.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social. Le Conseil de Gérance est en particulier autorisé à prendre les décisions sur la gestion journalière de la Société concernant sa propre activité ou les activités de ses participations. Cela s'applique en particulier à n'importe quels investissements exigés nécessaires à l'activité et/ou statutaires ou réglementaires. Le Conseil de Gérance a:

(i) le pouvoir de lever des fonds sur les marchés financiers, en particulier par emprunt et augmentation de capital afin de s'assurer que la Société ou les participations ont les ressources nécessaires pour mener à bien et efficacement leurs activités respectives et les développer et les maintenir; et

(ii) des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

8.2.1. Le Conseil de Gérance choisit parmi ses membres un président. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Il peut également choisir un secrétaire parmi ses membres, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance.

8.2.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation obligatoirement situé au Grand-Duché de Luxembourg.

8.2.3. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.4. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

8.2.5. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

8.2.6. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés par procurations et avec obligatoirement au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

8.2.7. En cas d'urgence et quand l'organisation d'une réunion avec tous les gérants présents n'est pas faisable en pratique, tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.8. En cas d'urgence et quand l'organisation d'une réunion avec tous les gérants présent ou par téléphone ou visio-conférence n'est pas faisable en pratique, des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

8.3.1. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

8.3.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de Gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

10.2. La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société dont la Société est un associé ou un créancier et par laquelle il/elle n'a pas le droit d'être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédure en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telles que décrite ci-dessus. Les droits à indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 11. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé

d'une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entreprise, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

IV. Associés

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

12.1.1. Les associés peuvent prendre les décisions qui peuvent avoir un impact significatif sur la valeur des actifs des associés dans la Société et ses participations, en particulier des décisions quant à l'approbation des plans financiers annuels et à plus long terme, le niveau d'endettement de la Société et ses participations et le montant des dividendes distribués aux associés.

12.1.2. Les associés ne détermineront pas, directement ou indirectement, le comportement compétitif de la Société ou ses participations par rapport à la gestion journalière de la Société ou ses participations. Les associés s'abstiendront de n'importe quel empêchement d'action ou préjudice à la Société ou ses participations observant des obligations statutaires ou réglementaires et n'exigeront pas de la Société ou ses participations la permission d'accomplir ces obligations.

12.1.3. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

12.1.4. Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

12.1.5. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

12.2.1. Les associés ont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

12.2.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

12.2.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisées dans les convocations. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

12.2.4. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

12.2.5. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

12.2.6. Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

12.2.7. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commerce le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de profit et de pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2. Le surplus est distribué entre les associés, conformément à l'article 16.4. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'Article 16.4., aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

16.4. En cas de déclaration de dividendes, ces dividendes sont alloués proportionnellement entre les différents Catégories de Parts Sociales, sachant que le dividende sera alloué comme suit entre les Catégories de Parts Sociales:

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie B (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie C (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie D (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie E (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie F (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie G (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie H (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales, ensuite,

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie I (s'il y en a) ont droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de telles Parts Sociales; ensuite,

- le reliquat du montant total distribué est alloué en intégralité aux Porteurs de Parts Sociales de Catégorie J (s'il y en a), et

lorsque plus aucune Part Sociale de Catégorie J n'existe, le reliquat du montant total distribué est alloué dans son intégralité aux porteurs de la dernière Catégorie dans l'ordre alphabétique (c'est-à-dire d'abord aux Parts Sociales de Catégorie I, ensuite si plus aucune Part Sociale de Catégorie I n'existe, aux Parts Sociales de Catégorie H, et ainsi de suite jusqu'aux seules Parts Sociales de Catégorie A restantes).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée à la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quart du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs, et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué proportionnellement entre les différentes Catégories de Parts Sociales.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu au fil du temps entre les associés.»

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter, à la demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Kaselow, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17017. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015134047/857.

(150145161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Oasis II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 199.050.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of July.

Before Us Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 3,231,158, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B182651, here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Oasis II S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Purposes. The purposes of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety-ship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any corporate body in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any corporate body in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

3.11 In addition, the purpose of the Company is the acquisition, rent and sale of real estate properties, for its own account, either in Germany, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as operations, relating to real estate properties,

including the direct or indirect holding of participation in German, Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and these Articles.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares are freely transferable among Shareholders;

7.2.2 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.3 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.4 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law and these Articles.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who need not be Shareholders and who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers.

9.1 The Sole Manager, when the Company has only one Manager, or in case of several managers the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to carry on any of the purposes of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law and/or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation.

10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.2 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.3 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager or the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers.

11.1 The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman from among its members.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the second Monday of the month of May, at 10 a.m. at the registered office.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13 of these Articles. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) corresponding to the share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company.

Transitional provisions

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- euro.

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mr. Stewart Kam-Cheong, born on 22 July 1962 in Port Louis, Mauritius, having his professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Charles Giraldez, born on 2 April 1959 in La Coruna (Spain), residing professionally at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 3.231.158, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg ("RCS") sous le numéro B182651, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme - Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Oasis II S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce momentlà par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

3.11 En outre, l'objet de la Société est l'acquisition, la location et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, en Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi les opérations en lien avec des biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés allemandes, luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par Part Sociale. Les codétenteurs devront désigner un seul représentant qui les représentera face à la Société. La Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.3 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.4 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui n'ont pas besoin d'être Associés et qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et/ou les présents Statuts aux Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la seule signature de tout Gérant;

10.3 par la seule signature de toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué conformément à l'article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus qu'un gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président parmi ses membres.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un email) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, une assemblée générale annuelle doit au moins être tenue chaque année en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915 le deuxième lundi du mois de mai à 10h au siège social.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13 des présents Statuts. Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l.	12,500 Parts Sociales
Total	12,500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant au capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Stewart Kam Cheong, né le 22 juillet 1962 à Port Louis, Ile Maurice, ayant son adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, et

- M. Charles Giraldez, né le 2 avril 1959 à La Coruna (Espagne), ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015134025/536.

(150145115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Palladium Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 199.042.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

PWREF II HOLDING S.à r.l., a Société à responsabilité limitée established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under register number B 173 657, having its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Palladium Grafton S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one member of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without their having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose. The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager and by the signature of any duly authorized representative within the limits of such authorization.

The board of managers shall meet as often as required in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Applicable law

Art. 26. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional provisions

Exceptionally, the first financial year commences on the date of incorporation of the Company and terminates on the thirty-first of December 2015.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by PWREF II HOLDING S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400.- (one thousand four hundred Euros).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Samuel Kreber, born on 10 March 1973 in Metz, France, with professional address at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg;

- Mr. Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Stéphane Bourg, born on 20 October 1973 in Nantes, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

PWREF II HOLDING S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 657, ayant son siège social à 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Palladium Grafton S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12,500.- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1.- (un Euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou la par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature unique de tout gérant et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant qui n'est pas résidant au Royaume-Uni peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visio-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une

présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 23. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Loi applicable

Art. 26. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année sociale débute au jour de la constitution de la Société et termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par PWREF II HOLDING S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1,400.- (mille quatre cents Euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Samuel Kreber, né le 10 mars 1973 à Metz, France avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg;

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 juillet 2015. 2LAC/2015/16835. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015134048/322.

(150144709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Odebrecht Africa Fund S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.917.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July.

Before, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Odebrecht Africa Fund S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 50,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 195917 (the Company). The Company was incorporated in Luxembourg on 27 March 2015 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 1354 of 27 May 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

There appears:

Odebrecht Participacoes e Investimentos S.A., a company incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Praia de Botafogo, 300, 11º andar - parte, Botafogo, Rio de Janeiro - RJ, CEP: 22250-040, Brazil, registered with the Brazilian Federal Revenue Service (CNPJ/MF) under number 07.668.258/0001-00 (the Sole Shareholder);

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, requests the undersigned notary, to record the following:

I. that all of the 50,000 (fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- 1) Waiver of the convening notice;
- 2) Decision to suppress the existence of categories of managers within the Company's board (the Board);
- 3) Decision to amend article 12 of the Company's articles of association so as to reflect the decision taken under item 2) above; and
- 4) Acknowledgement of the resignation of certain managers of the Company and decision to change the composition of the Board.

III. that the Meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to approve and hereby approves the suppression of the existence of categories within the Company's board so that the following persons are, from now on, managers of the Company without any distinction regarding any A or B category:

- Gustavo Nuno Dias Ribeiro Fontes;
- Kelly Magalhaes Faleiro;
- Valérie Pechon; and
- Mariana Verissimo.

Third resolution

In light of the above resolution, the Meeting resolves to amend and hereby amends article 12 of the Articles as follows:

“ **Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers.

The manager may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. In case of plurality of managers, they may sub-delegate their powers to either (a) two managers acting jointly or (b) a manager and an ad hoc agent acting jointly. The delegating manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine the responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation (which shall be of a maximum of one calendar year) and any other relevant conditions of his/her/their agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on

the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.”

Fourth resolution

The Meeting acknowledges the resignations of the following managers of the Company with effect as of today's date (the Resigning Managers):

- Kelly Magalhaes Faleiro;
- Valérie Pechon; and
- Mariana Verissimo.

The Meeting resolves to give full discharge (quitus) to the Resigning Managers for the performance of their duties from the date of their appointment until the date hereof.

The Meeting further resolves to change and hereby changes the current composition of the Board, by appointing the following persons as new managers:

- Mr Felipe Montoro Jens, born on 2 September 1970, in São Paulo, Brazil, director and whose professional address is at Lagoas Park, Edifício 8 - Piso 2 - 2740-265 Porto Salvo - Oeiras - Portugal;
- Mr Lucas Carracedo Menezes, born on 14 October 1981, in Salvador (BA), Brazil, director and whose professional address is at 37a, avenue J.F. Kennedy, Ground Floor / A2 RDC.1, L-1855, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr Fernando Raymundo Vila Magno, born on 13 December 1981, in Montevideo, Uruguay, attorney and whose professional address is at 37a, avenue J.F. Kennedy, Ground Floor / A2 RDC.1, L-1855, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(together the New Managers) with effect as of (and including) the date of the deed and until the holding of the annual general meeting of the Company's shareholder(s) approving its accounts for the financial year which will end on 31 December 2016.

The Meeting acknowledges that the composition of the Board is, from now on, as follows:

- Mr Felipe Montoro Jens;
- Mr Gustavo Nuno Dias Ribeiro Fontes;
- Mr Lucas Carracedo Menezes; and
- Mr Fernando Raymundo Vila Magno.

The Meeting finally notes that the professional address of Mr Gustavo Nuno Dias Ribeiro Fontes changed to: 37a, avenue J.F. Kennedy, Ground Floor / A2 RDC.1, L-1855, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg.

Se tient

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Odebrecht Africa Fund S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxem-

bourg, ayant un capital social de 50.000 EUR, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195917 (la Société). La Société a été constituée le 27 mars 2015 suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1354 du 27 mai 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

Comparet:

Odebrecht Participacoes e Investimentos S.A., une société constituée selon les lois du Brésil, ayant son siège social à Praia de Botafogo, 300, 11° andar - parte, Botafogo, Rio de Janeiro - RJ, CEP: 22250-040, Brésil, immatriculée au Brazilian Federal Revenue Service (CNPJ/MF) sous le numéro 07.668.258/0001-00 (l'Associé Unique);

ici représenté par Madame Sofia AOFNSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeureront annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 50.000 (cinquante-mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont présentes ou dûment et valablement représentées à l'Assemblée, laquelle est dès lors valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'ordre du jour, défini ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Décision de supprimer l'existence des catégories de gérants au sein du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance);
- 3) Décision de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise sous le point 2) ci-dessus; et
- 4) Prendre acte de la démission de certains gérants de la Société et décision de changer la composition du Conseil de Gérance.

III. que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et par la présente approuve la suppression des catégories de gérants existant au sein du Conseil de Gérance de manière à ce que les personnes suivantes sont, à partir de maintenant, gérants de la Société sans qu'il ne soit fait de distinction entre les catégories A et B:

- Gustavo Nuno Dias Ribeiro Fontes;
- Kelly Magalhaes Faleiro;
- Valérie Pechon; et
- Mariana Verissimo.

Troisième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'a /ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants est/sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. En cas de pluralité de gérants, ils pourront déléguer leurs pouvoirs soit à (a) deux gérants agissant conjointement ou (b) un gérant et un agent ad hoc agissant conjointement. Le gérant qui délègue, ou en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent, déterminera/détermineront les responsabilités et la rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation (qui est au maximum d'une année calendaire) et n'importe quelles autres conditions pertinentes de son organisme.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. Il sera possible de renoncer à cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant en sa qualité de mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg."

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission des gérants suivants de la Société avec effet à la date d'aujourd'hui (les Gérants Démissionnaires):

- Kelly Magalhaes Faleiro;
- Valérie Pechon; et
- Mariana Verissimo.

L'Assemblée décide de donner décharge (quitus) aux Gérants Démissionnaires pour l'exercice de leur mandat à partir de la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes résolutions.

L'Assemblée décide aussi de changer et par la présente change l'actuelle composition du Conseil de Gérance, en nommant les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants:

- M. Felipe Montoro Jens, né le 2 septembre 1970, à São Paulo, Brésil, administrateur et résidant professionnellement à Lagoas Park, Edifício 8 - Piso 2 - 2740-265 Porto Salvo - Oeiras - Portugal;

- M. Lucas Carracedo Menezes, né le 14 octobre 1981, à Salvador (BA), Brésil, administrateur et résidant professionnellement au 37a, avenue J.F. Kennedy, Rez de chaussée / A2 RDC.1, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Fernando Raymundo Vila Magno, né le 13 décembre 1981, à Montevideo, Uruguay, avocat et résidant professionnellement au 37a, avenue J.F. Kennedy, Rez de chaussée / A2 RDC.1, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ensemble les Nouveaux Gérants) avec effet à (et incluant) la date de l'acte et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'/des actionnaire(s) de la Société approuvant les comptes de l'année comptable qui se terminera le 31 décembre 2016.

L'Assemblée reconnaît que la composition du Conseil de Gérance est, à partir de maintenant, comme suit:

- M. Felipe Montoro Jens;
- M. Gustavo Nuno Dias Ribeiro Fontes;
- M. Lucas Carracedo Menezes; et
- M. Fernando Raymundo Vila Magno.

L'Assemblée constate finalement que l'adresse professionnelle de M. Gustavo Nuno Dias Ribeiro Fontes a changé et est désormais la suivante: 37a, avenue J.F. Kennedy, Rez de chaussée / A2 RDC.1, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, le mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015134026/263.

(150145129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Naga 1 (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.000.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.972.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2015.

Référence de publication: 2015134011/10.

(150144737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Naga 2 (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.345.782,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.938.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2015.

Référence de publication: 2015134012/10.

(150144736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Nade Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.583.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 23 juillet 2015

L'associé unique de la Société a décidé de nommer KPMG Luxembourg, société coopérative, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133 et située au 39, Avenue J-F Kennedy, 1855 Luxembourg, G.D. de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nade Luxco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015134009/15.

(150144963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Nade Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.513.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 23 juillet 2015

L'associé unique de la Société a décidé de nommer KPMG Luxembourg, société coopérative, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133 et située au 39, Avenue J-F Kennedy, 1855 Luxembourg, G.D. de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nade Luxco 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2015134008/15.

(150144964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 134.995.

—
Les comptes annuels au 31. Dezember 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A

B.P. 858, L-2018 Luxembourg

2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg

Référence de publication: 2015134094/13.

(150144973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Crest Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 144.025.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015132753/11.

(150143758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

European Direct Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 99.354.

—
Résolution écrite de l'actionnaire unique prise le 14 juillet 2015

L'Actionnaire Unique détenant toutes les actions composant l'intégralité du capital social de la Société a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Suite à l'agrément reçu de la CSSF par courrier en date du 13 juillet 2015, l'Actionnaire Unique décide de nommer:

1. Monsieur Thierry LOGIER, né le 11 mai 1956 à Tananarive (Madagascar), résidant au 65, rue Jean François BOCH, L-1244 Luxembourg, en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2015.

2. Monsieur Pietro LONGO, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, résidant au 17, rue de la Vallée, L-8046 Strassen, en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration est donc composé à compter de ce jour des membres suivants:

- Monsieur Olivier DE BROQUEVILLE
- Monsieur Philip MALLARD
- Monsieur Louis-Marie PIRON
- Madame Sandra WILIKENS
- Monsieur Bernard CARDON DE LICHTBUER
- Monsieur Thierry LOGIER
- Monsieur Pietro LONGO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'actionnaire Unique

Référence de publication: 2015132816/28.

(150143333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Essential Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 64.426.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique en date du 24 juin 2015

Est réélu administrateur Monsieur Antonio Monti, notaire, demeurant à Via Trevano 2, Lugano (Suisse), pour un durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132838/12.

(150143582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Dominican Entertainment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.934.

En date du 1^{er} août 2014, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- Renouvellement du Mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, DELOITTE S.A., pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra durant l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015132795/14.

(150143517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

GestAdImo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 6, rue Belle Vue.

R.C.S. Luxembourg B 136.484.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/07/2015 que:

- Nomination de OLKY ADMIN SARL, demeurant au 1, Rue Turi L-3358 LIVANGE, inscrite au registre de commerce N° B 136.510, représentée par Madame Joëlle MATELART - MEYVAERT en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anne-Marie GUGERT

L'administrateur unique

Référence de publication: 2015137332/14.

(150149369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.
